Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20240206-DELIB-005-2024-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Février 2024 - Délibération n°24-005

Objet : Autorisation du versement d'une avance de subvention au Centre social dans le cadre de ses activités culturelles

Le six février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le trente-et-un janvier précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D. GUIOT, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.
ONT DONNE PROCURATION :
M. EL AIMER donne procuration à M. PLA, A. MATEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, P. PLONGET donne procuration à J-J. GRANAT, B. MALLET donne procuration à X. PECHAIRAL, D-A. ROUX donne procuration à H. JONQUIERE, S. DIELLA donne procuration à D. GUIOT.
ABSENT : E. SIFUENTES,
SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5ème adjoint
Par délibération n°24-004, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre social « Soleil levant » portant sur les projets culturels.
Dans le cadre de cette convention, il est prévu le versement d'une subvention annuelle.

Le Centre social a sollicité une avance sur la subvention de l'année 2024 à hauteur de 10 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette avance une fois que la convention pluriannuelle d'objectifs annexé à la délibération n°24-004 a été signée par les deux parties, le maire pour la commune et le président pour l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°24-004 du 06 février 2024, portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets culturels du centre social « Soleil levant »;
Considérant la demande d'avance sollicitée par l'association pour le premier trimestre 2024 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve le versement d'une avance de dix mille euros (10 000) sur la subvention qui sera versée par la commune à l'association dans le cadre du soutien à son programme culturel.
ARTICLE 2. Le maire, ou son représentant, est autorisé à procéder au versement de cette somme et à signer tous les documents associés.

Convocation : 31 janvier 2024
Affichage ordre du jour : 31 janvier 2024
Présents : 22
Suffrages exprimés : 28
Absents : 7
Publiée le : 09 FEV. 2024

MAIRIE DE MANDUEL GARD

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».